

DOCTRINE Administratif

ACTUALITÉ

Page 2

■ **En bref**

DOCTRINE

Page 4

■ **Administratif**

Florence Chaltiel

**Nouvelle extension de la justiciabilité
du droit souple**

CULTURE

Page 16

■ **Bibliophilie**

Bertrand Galimard Flavigny

**Quand Pascal et Racine sont
en apesanteur**

Nouvelle extension de la justiciabilité du droit souple ^{148s9}

À propos de l'arrêt du Conseil d'État du 19 juillet 2019

Florence CHALTIEL, Professeure de droit public, IEP Grenoble

Le juge ne pouvait rester indifférent à cette omniprésence du droit souple. Si, en principe, le droit souple n'est pas appliqué par le juge comme le serait une règle de droit, il peut être appréhendé par ce dernier sous plusieurs angles. Il arrive que le juge admette la recevabilité de recours dirigés contre des instruments de droit souple, en dépit de leur caractère non contraignant.

Depuis que la section du rapport et des études du Conseil d'État a mené, en 2013, une étude sur la notion de droit souple, plusieurs avancées dans l'extension du champ de la recevabilité du recours pour excès de pouvoir ont pu être remarquées. Le Conseil d'État, par son arrêt du 19 juillet 2019, a étendu de nouveau le champ des actes pouvant faire l'objet d'un tel recours, renforçant sans doute davantage l'État de droit administratif, mais entraînant aussi des interrogations sur les contours de ce nouveau type d'actes administratifs.

La souplesse juridique doit-elle engendrer une souplesse juridictionnelle ? Ainsi pourrait-on résumer les jurisprudences récentes relatives au contrôle juridictionnel du droit souple, elles-mêmes consécutives à une étude approfondie rendue publique par le Conseil d'État en 2013 sur la notion de droit souple.

La couleur est annoncée par le haut conseil dès le début de son étude : « L'appréhension du droit souple implique d'abord de prendre la mesure de son extension. Le panorama qui suit n'a pas pour but d'établir un recensement exhaustif, mais de mettre en évidence la diversité des domaines concernés et des usages du droit souple. Sans prendre position à ce stade sur l'opportunité du phénomène, qui sera discutée dans la deuxième partie, il s'agit de constater par de multiples exemples son importance : le droit souple est bien souvent au cœur de développements essentiels pour les relations internationales, le fonctionnement de l'Union européenne, l'action des pouvoirs publics nationaux ou encore la vie des entreprises ».

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34